

Le vendredi 15 décembre 2006

Québec - Le président de la Fédération québécoise des municipalités, Bernard Généreux, dénonce vigoureusement le projet de loi no 49 qu'il présente comme « une porte ouverte à la rationalisation sauvage de l'industrie forestière

» . 14 décembre 2006

De l'avis de monsieur Généreux, aucune raison ne peut justifier l'urgence de ce projet de loi adopté, mercredi matin, dans la foulée du bâillon imposé à l'Assemblée nationale.

« Tous les intervenants en matière de forêt s'étaient pourtant donné rendez-vous à ce Sommet pour discuter des grands enjeux entourant l'exploitation forestière au Québec. Le gouvernement vient de leur dire à tous qu'il n'a pas besoin de leur expertise et qu'il peut très bien gérer toute cette question tout seul », a-t-il déclaré.

Le président de la FQM se dit inquiet de l'impact que pourrait avoir ce projet de loi qui permet le transfert de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier d'une usine à une autre.

« Que nous réserve l'avenir? Quelques méga scieries situées dans les grands centres et des dix-huit roues pour y transporter les ressources qui auront été outrageusement puisées dans les régions? Est-ce là la compréhension du gouvernement sur le développement durable? », s'est-il interrogé. **Québec Municipal**

C'est pire au nord...

Ce sont les unités d'aménagement du Nord et de la Pointe de la péninsule gaspésienne qui seront les plus affectées par la réduction de la possibilité forestière.

Une première analyse des chiffres rendus publics ce matin par le Forestier en chef démontre que les usines du secteur compris entre Cap-Chat et Grande-Vallée pourraient être les plus touchées par la révision des contrats d'approvisionnement forestier. La réduction de la possibilité forestière des essences résineuses oscille entre 30 et 32 % pour les 2 unités d'aménagement couvrant ce secteur.

L'autre baisse la plus marquée concerne l'aire commune de la scierie GDS de Pointe-à-la-Croix, où la diminution est de 25 %. Du côté de Temrex, pour les usines de Nouvelle et Saint-Alphonse, la baisse est de 21%, alors que pour la Coop forestière de Saint-Elzéar et Rosario Poirier de Saint-Alphonse, la diminution s'établit à 14 %.

Quant à l'ancienne aire commune de la Gaspésia, qui a été redistribuée entre différents industriels de la région et dont Temrex a obtenu la part du lion, la compression est de l'ordre de 23%.

Une première ponction de 20 % a toutefois été effectuée de façon préventive depuis la parution du rapport de la Commission Coulombe sur la gestion de forêt publique québécoise.

En ce qui a trait au cèdre, la baisse est généralisée et oscille entre 30 et 43% dans 5 des 7 unités d'aménagement.

Par contre, les attributions de feuillus pourront augmenter partout dans la Péninsule. Dans ce cas précis, la possibilité forestière progresse entre 20 et 90 % d'un secteur à l'autre. **CIEUFM**

Un autre surplus...

Le budget de fonctionnement du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine enregistre un surplus pour une troisième année consécutive.

Même si le budget initial prévoyait un déficit de 42 mille dollars, un surplus net d'un peu moins de 250 mille dollars a été calculé pour l'année financière qui a pris fin le 30 juin 2006.

Le Cégep attribue ces résultats à la performance financière du Groupe Collégia qui a terminé l'année avec un surplus de 240 mille dollars.

Les services auxiliaires comme ceux des résidences ou du pavillon des sports ont quant à eux inscrit un surplus de 100 mille dollars.

Toutefois, le collège est aux prises avec un déficit accumulé de près de 725 mille dollars du budget de fonctionnement auquel s'ajoute le déficit d'un million de dollars de la masse salariale des enseignants qui disposent d'un budget séparé. À ce sujet, le cégep doit préparer un plan de résorption dès l'an prochain.

Rappelons que la semaine dernière, les enseignants et les élèves ont décrié les méthodes de financement du gouvernement. Selon eux, le Cégep doit faire face à une baisse démographique importante et ils demandent au ministre de l'Éducation d'adapter ses règles de financement pour garantir une éducation collégiale de qualité en Gaspésie.

CIEUFM

Possibilité forestière

Le forestier en chef donne les détails de ses calculs

Mise à jour le jeudi 14 décembre 2006, 17 h 51

Le forestier en chef du Québec, Pierre Levac, était de passage à Matane jeudi pour donner les détails sur la réduction de la possibilité forestière dans la région. La région du Bas-Saint-Laurent est sévèrement touchée par cette réduction. En Gaspésie, le nord de la péninsule est plus affecté que le reste de la région.

En Gaspésie, la réduction de la possibilité forestière est de 22 % pour le sud de la péninsule et de 28 % pour le nord. Selon les industriels, la baisse de la possibilité pour la période 2008-2013 fera perdre des millions de dollars à la région et compromettra la poursuite d'activités de certaines scieries.

Le chef forestier de GDS, Robert Belzile, explique qu'avec la baisse moyenne de 24 %, la Gaspésie subira des pertes économiques majeures: « Ça veut dire que l'on a une réduction d'activités économiques en Gaspésie de l'ordre de 200 000 mètres cubes, donc on parle de 20 millions de dollars d'activités économiques perdus ».

Au Bas-Saint-Laurent

La diminution de la possibilité forestière de 37 % de bois de résineux pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent est désastreuse pour les entreprises qui s'approvisionnent dans les forêts publiques situées à l'ouest de la rivière Rimouski.

Dans le Grand-Portage, cette réduction atteint 50 %. Les industriels réclament une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles Pierre Corbeil.

Pour le président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, Jean-Maurice Lechasseur, ces baisses donnent un coup dur à l'industrie forestière régionale: « Cela va contribuer à aggraver la crise forestière ainsi que les problèmes vécus par les producteurs forestiers, avec les fermetures ou les consolidations d'usines », soutient-il.

Le logiciel critiqué

Le logiciel du bureau du forestier en chef, utilisé pour le calcul des possibilités forestières du Bas-Saint-Laurent, n'aurait pas tenu compte des particularités régionales de ses forêts publiques. Le résultat est qualifié de catastrophique par les industriels du Grand-Portage, qui dans ce territoire, se retrouvent avec des réductions sur le résineux totalisant 70 % depuis l'an 2000.

La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent et les industriels vont tenter de faire adapter à la réalité des forêts publiques du Bas-Saint-Laurent le calcul de la possibilité forestière. Pour y parvenir, la CRE devra obtenir l'appui du ministre Pierre Corbeil. **Radio-Canada**

Le mercredi, 13 décembre 2006

Se regrouper pour mieux négocier

Une cinquantaine de personnes ont participé hier soir à Gros-Morne à une rencontre sur les projets éoliens prévus dans ce secteur.

Organisée par le Regroupement Nordais, cette soirée a permis aux citoyens et intervenants du milieu d'échanger sur les futurs projets de parcs éoliens à Gros-Morne et Mont Louis.

Le porte-parole du groupe, Pierre Roberge, explique le message qu'il a voulu passer.

«Est-ce qu'il y a un partage équitable? Parce que c'est quand même dans notre cour que ça se passe. C'est important que les citoyens soient consultés sur des méga-projets comme ça qui finalement laissent peu de retombées dans la région.»

Pierre Roberge mentionne qu'un avocat qui participait à la rencontre a informé les citoyens concernant les contrats proposés par les promoteurs éoliens.

«Il a mentionné plusieurs clauses dans les contrats auxquelles il fallait porter attention. Ceux qui ont déjà signé, je me demande jusqu'à quel point ils ont signé sur certaines clauses plus ou moins douteuses au niveau de la façon de faire. Peut-être que Cartier va faire un peu comme Northland et reconsidérer ce qui s'est signé.»

Rappelons que Cartier énergie construira d'ici 2012 un parc de 140 éoliennes et Northland Power en installera environ 67 à Mont-Louis. **Radio Gaspésie**